



Centre Régional d'Intégration  
de la province de Luxembourg

# TRENTE PROPOSITIONS POUR DEMAIN

Recommandations à destination des candidat·es  
aux élections communales et provinciales

Juillet 2023



*Ce memorandum a été réalisé sur base des constats de terrain du CRILUX et des contenus de son « Plan local d'Intégration – Province de Luxembourg ».*

*En matière d'écriture inclusive, nous nous référons aux propositions du guide « Inclure sans exclure » publié par la Fédération Wallonie-Bruxelles. L'usage du masculin pluriel est ainsi à envisager dans sa dimension inclusive (et non exclusive) et les doublets n'ont été utilisés que lorsque cela s'avérait important pour la bonne compréhension du texte.*

Éditeur responsable : Jérôme Petit  
Avenue d'Houffalize, 44 - 6800 Libramont  
info@crilux.be - www.crilux.be  
BNP BE22 0017 3012 5847 - BE 0548.909.142  
RPM Liège division Neufchâteau

Graphisme : CRILUX Asbl  
Date de parution : juillet 2023  
Dépôt légal : D/2023/14.272/02

# SOMMAIRE

<b>La Province de Luxembourg, soutien historique incontournable</b>	<b>04</b>
<b>Les communes, des acteurs de proximité</b>	<b>05</b>
Gouvernance	05
Services de proximité de qualité	06
Logement	06
Apprentissage de la langue	07
Mobilité	08
Participation	09
Santé	10
<b>Tableau récapitulatif</b>	<b>11</b>



## LA PROVINCE DE LUXEMBOURG, SOUTIEN HISTORIQUE INCONTOURNABLE

Même si les matières de l'accueil et de l'intégration des personnes étrangères dépendent respectivement du niveau de pouvoir fédéral et régional, **la Province de Luxembourg a, de longue date, apporté son soutien à toutes les initiatives visant à favoriser le vivre ensemble et la cohésion sociale.** Cet appui s'est concrétisé, entre autres, par l'implication dans les démarches qui ont conduit à la création d'un Centre Régional d'Intégration pour les personnes étrangères sur son territoire ; par l'octroi de subsides à des acteurs provinciaux ; par la diffusion d'appels à projets ; par l'adoption de la motion « province hospitalière » ...

En tant que terre d'accueil, qui compte sur son territoire de nombreux centres d'accueil pour demandeurs de protection internationale et de nombreuses initiatives locales d'accueil, d'une part, et qui voit de nombreux résidents étrangers aux statuts divers (étudiants, travailleurs transfrontaliers, regroupements familiaux, ...) s'établir de manière durable ou temporaire, la Province se doit d'accorder une attention toute particulière aux enjeux migratoires qui émergent localement.

**C'est pour ces différentes raisons que le CRILUX émet les recommandations suivantes aux candidat-es provinciaux-ales :**

1

**Continuer à apporter un soutien financier à l'asbl, comme c'est le cas chaque année depuis presque dix années ;**

*Ce soutien permet d'organiser de nombreuses actions de formation et de sensibilisation sur le territoire provincial et de développer toute une série de projets spécifiques à destination de publics divers.*

2

**Continuer à désigner des représentants (selon la clé D'Hondt) pour siéger dans les instances de l'asbl, idéalement en y incluant le/la Député.e en charge des Affaires sociales.**

*Cette implication provinciale est indispensable pour garantir le relais et les échanges vers les différents groupes politiques, d'une part, et pour promouvoir en tout temps l'approche provinciale des thématiques et enjeux au-delà des particularismes locaux.*

3

**Continuer à relayer les enjeux spécifiques de la province de Luxembourg (mobilité, ruralité, dispersion des services publics, absence de grand pôle urbain ...) auprès du Gouvernement wallon, de la Fédération Wallonie-Bruxelles et du Gouvernement fédéral.**

*Cet appui est précieux pour, qu'en bonne complémentarité avec le tissu associatif local, la province puisse valoir sa voix et être entendue sur les enjeux qui lui sont propres.*

4

**Continuer à soutenir l'approche supra-communale et provinciale pour aborder toute une série d'actions et d'enjeux qui se posent localement, que ce soit au travers des administrations provinciales, du Conseil provincial ou encore du Cabinet du Gouverneur de la Province.**

*Parce que le prisme local empêche parfois de s'inspirer de réalités et/ou de bonnes pratiques qui existent ailleurs, et parce que l'approche commune permet souvent de développer des réponses pertinentes et complémentaires, la Province peut contribuer, au travers ses différents services, à stimuler et soutenir le travail partenarial.*



## LES COMMUNES, DES ACTEURS DE PROXIMITÉ

L'autorité communale est l'échelon le plus proche du citoyen : lieu de passage, lieu d'ancrage ou lieu de vie, c'est là que toute une série de services sont rendus au quotidien à la population. C'est aussi là que s'expriment des enjeux tels que la cohésion sociale, la participation citoyenne, le vivre ensemble.

Le caractère rural de la province, le nombre relativement important de communes (44) sur son territoire et l'absence d'un grand pôle urbain (ville de plus de 50.000 habitants) ont pour effet de multiplier les interlocuteurs publics locaux, pour des réalités locales qui peuvent fortement varier.

Les personnes étrangères et d'origine étrangère ont parfois du mal à comprendre le fonctionnement des collectivités locales et des services qui s'offrent à elles, pour différentes raisons : maîtrise des codes culturels de la société d'accueil, réalités éloignées de celles vécues dans le pays d'origine, barrière de la langue, etc.

De leur côté, les pouvoirs locaux doivent pouvoir être sensibilisés à l'approche interculturelle (dans une démarche qui doit pouvoir amener à se questionner sur l'accessibilité des services aux personnes de cultures différentes) et les agents communaux – qui poignent souvent dans toute une série de matières diverses et complexes – être outillés et formés pour aborder au mieux les réalités du public (droit des étrangers, règles en vigueur en matière de lutte contre les discriminations, intervision, connaissance des services en lien avec l'inclusion des personnes étrangères, etc.).

C'est pour ces différentes raisons que le CRILUX émet les recommandations suivantes aux candidat·es communaux·ales :



## GOUVERNANCE

5

Désigner au sein de chaque collège communal un.e échevin.e en charge de l'inclusion et l'intégration des personnes étrangères et d'origine étrangère, *idéalement dans un lien direct avec les politiques de cohésion sociale.*

6

Déployer, au sein des communes, des Plans locaux d'intégration, *selon la même dynamique que celle qui guide les Plans de cohésion sociale (diagnostic ; constats ; plans d'action).*

7

Associer les communes au travail du CRILUX en désignant des représentant.es pour siéger dans ses instances (Assemblée générale). *Ce qui constitue une manière d'adopter une approche supra-communale pour tous les enjeux liés à l'inclusion des personnes étrangères et d'origine étrangère, d'une part, et de partager les bonnes pratiques dans une perspective provinciale, d'autre part.*



## SERVICES DE PROXIMITE ET DE QUALITE

- 8 Assurer la promotion du Parcours d'Intégration des primo-arrivants auprès de tous les publics étrangers présents sur le territoire communal.
- 9 Assurer la formation continuée des agents communaux et du CPAS sur les questions de droit des étrangers et d'interculturalité.
- 10 Développer et promouvoir le recours à la traduction et l'interprétariat social.
- 11 Prodiguer une information claire et accessible sur l'aide médicale urgente.
- 12 Sensibiliser la zone de police à la situation des personnes en séjour irrégulier et à la meilleure manière de les accompagner.



## LOGEMENT

L'accès à un logement décent constitue un **vecteur d'inclusion important**, quel que soit le type de public. Cet accès peut être rendu plus ou moins difficile par toute une série de facteurs, ainsi que par des éléments socio-économiques propres à notre province.

Il est important de **lutter contre la tendance à opposer les précarités** et à mettre en concurrence les personnes étrangères avec « nos pauvres » ou « nos sans-abri ». La thématique doit être traitée de manière globale, tout en reconnaissant qu'il existe des freins spécifiques pour les personnes étrangères et d'origine étrangère.

**Ces freins spécifiques** sont de plusieurs ordres : méconnaissance de la langue, absence d'un réseau qui puisse appuyer la recherche de logement, méconnaissance des démarches à accomplir pour accéder au logement, méconnaissance des droits et devoirs des propriétaires et des locataires, difficultés liées à la garantie locative, délais très courts entre la phase d'accueil en centre ou en ILA et la nécessité de sortir de ces structures et de trouver un toit pour soi-même, etc.

Il existe également des **freins spécifiques propres au territoire** : absence de grand pôle urbain, éclatement des services sur le territoire, ruralité marquée, offre limitée au niveau de la mobilité, etc.

Les personnes étrangères en recherche de logement sont également touchées de manière régulière par de la **discrimination** : sur base de l'origine (racisme), sur base de la fortune (fait d'émigrer au revenu d'intégration sociale), etc.

Dans les zones rurales, les demandeurs de protection internationale qui obtiennent un titre de séjour s'orientent souvent vers de grands centres urbains, en Wallonie ou dans le nord du pays. Cela ne signifie pas pour autant qu'ils ne resteraient pas dans la province s'ils y rencontraient davantage de possibilités pour un **établissement durable**.

**C'est pour ces différentes raisons que le CRILUX émet les recommandations suivantes aux candidat·es communaux·ales :**

13

**Renforcer les dispositifs permettant un accès au logement décent (AIS, SLSP, APL, Relais social, ...).** L'accès au logement constitue un droit fondamental qui doit pouvoir s'offrir à toutes et tous dans les meilleures conditions. A l'échelon communal, il est possible de soutenir tous les acteurs qui sont à l'œuvre pour atteindre le taux des 10% des logements publics sur le territoire.

14

**Renforcer, dans tout nouveau projet urbanistique, les dimensions intergénérationnelles, de mixité sociale et ethnoculturelle.** Pour cela, les autorités communales peuvent agir sur les cahiers des charges et les relations aux promoteurs immobiliers.

15

**Informé sur les discriminations au logement (tant les propriétaires que les locataires).**

16

**Avoir une attention particulière pour les situations d'urgence sociale et les solutions à court terme pour les personnes en séjour irrégulier.**



## APPRENTISSAGE DE LA LANGUE

L'apprentissage et la connaissance de la langue sont des vecteurs fondamentaux d'inclusion et d'intégration et sont au centre de toute une série de dispositifs s'adressant aux personnes étrangères et d'origine étrangère (Parcours d'Intégration, Projet Individualisé d'Insertion Sociale des CPAS, preuves d'intégration liées au séjour et/ou à la nationalité, etc), dispositifs qui peuvent être contraignants (et donc obligatoires) ou accessibles sur base volontaire.

Il n'y a **pas de temporalité idéale préétablie** qui ferait de l'apprentissage de la langue un préalable et un prérequis à toute autre démarche. Ainsi, selon les cas, l'acquisition de la langue peut être un facilitateur des démarches d'inclusion (l'apprentissage de la langue facilite l'inclusion) ou une conséquence des démarches d'inclusion (l'inclusion facilite l'apprentissage de la langue). D'où l'importance d'une attention accrue au(x) projet(s) de vie du public dans une approche globale qui place ce public en acteur principal de ses propres trajectoires.

**La multiplicité et la diversité des approches et des opérateurs** – qu'ils relèvent de l'alphabétisation (public infra-scolarisé) ou du français langue étrangère (public scolarisé) – **est à défendre**, au vu de la multiplicité des besoins du public. Une offre qui serait trop formatée et/ou trop rigide serait préjudiciable au public.

Il existe des **freins spécifiques au public** des personnes étrangères et d'origine étrangère, dont certains se trouvent exacerbés en région rurale : problèmes de mobilité, problèmes de garde d'enfants, problèmes de coûts annexes même pour des dispositifs censés être accessibles gratuitement, problèmes de compréhension des codes culturels de la société d'accueil et de son fonctionnement et des **freins spécifiques au territoire** : offre insuffisante, difficulté de décentralisation de l'offre de formation, peu de formations en perfectionnement de la langue, etc.

**Les besoins du public et les réponses pédagogiques à y apporter peuvent varier selon la durée de séjour** sur le territoire : primo-arrivants, public « nationalité » et anciens arrivants ont parfois des besoins spécifiques qui peuvent varier.

**C'est pour ces différentes raisons que le CRILUX émet les recommandations suivantes aux candidat·es communaux·ales :**

- 17** **Faciliter et soutenir la participation des personnes étrangères et d'origine étrangère présentes sur le territoire à l'offre d'apprentissage de la langue.**
- 18** **Soutenir le réseau local des acteurs du français langue étrangère, de l'alphabétisation et de la remise à niveau et envisager la complémentarité de l'offre communale avec la leur.**
- 19** **Défendre et relayer l'importance de l'existence d'une offre locale de qualité en milieu rural.**
- 20** **Faire preuve d'une attention particulière pour les établissements scolaires de la commune en soutenant l'exercice de la parentalité, le recours à l'interprétariat lorsque cela s'avère nécessaire et la création d'espaces de remédiation et de soutien.**



## MOBILITE

La **mobilité** est un **vecteur important d'inclusion**, car elle est garante de l'accessibilité aux formations et aux services, en même temps qu'elle permet la participation à la vie sociale, culturelle et économique locale.

**Le coût de la mobilité constitue souvent un frein important**, d'autant plus quand le public est précarisé.

Les **démarches actuelles** en lien avec l'**obtention du permis de conduire** sont **problématiques** à fois pour les publics infra-scolarisés et les publics scolarisés ne maîtrisant pas la langue française, de même que pour toutes les personnes qui ont obtenu leur permis dans un autre pays mais qui ne peuvent le faire valoir ici.

Le **caractère rural marqué** de la province de Luxembourg complique la donne, surtout dans les communes peu ou mal desservies par les transports en commun. L'utilisation de la voiture y est plus importante que partout ailleurs.

Les personnes étrangères et d'origine étrangère subissent encore trop souvent des **discriminations** à caractère raciste dans les transports en commun.

**C'est pour ces différentes raisons que le CRILUX émet les recommandations suivantes aux candidat·es communaux·ales :**

- 21** Soutenir les démarches visant à acquérir et/ou à faire reconnaître les permis de conduire.
- 22** Renforcer les alternatives locales à l'utilisation de la voiture et faciliter leur accessibilité.
- 23** Développer des solutions pour limiter les coûts liés à la mobilité pour les publics les plus précarisés, avec les partenaires associatifs et publics.



## PARTICIPATION

Les Centres Régionaux d'Intégration de Wallonie insistent sur l'**importance du travail en interculturalité avec la société d'accueil**. En effet, les **mécanismes d'inclusion/intégration** sont **permanents et réciproques**, et impliquent autant les personnes étrangères que la société d'accueil. Il est certain que les enjeux de **cohésion sociale** et de **vivre ensemble** font que l'interculturalité ne doit pas se penser uniquement en termes d'éducation permanente et de culture, mais également en termes d'**action sociale** et d'**insertion socioprofessionnelle**.

Les modèles d'inclusion/intégration à l'œuvre depuis quelques années accordent une place **prépondérante à l'activation des publics et à la dimension socio-économique**, considérant que l'accès à l'emploi marque un pas important dans le processus d'établissement durable sur le territoire. Si l'accès à l'emploi constitue en effet un vecteur important d'inclusion, **les logiques du « tout à l'emploi » méritent toutefois d'être questionnées et affinées**.

Il est important de respecter une certaine temporalité dans les démarches, pour éviter une orientation précoce et inadaptée vers des filières inopportunes. Pour ce faire, il y a lieu de **travailler en amont pour lever les freins administratifs et culturels** qui subsistent (équivalences de diplôme, validation des compétences, compréhension des codes de la société d'accueil, etc.) Ce n'est qu'ensuite qu'il peut y avoir une orientation efficace vers les filières classiques.

Pour les primo-arrivants, **le passage du séjour en structure d'accueil** (aide matérielle, sociale, médicale et juridique) **à la sortie de cette structure** (où la personne va devoir se débrouiller seule) **constitue une étape déterminante** dans les perspectives d'établissement durable.

Quels que soient le statut et la durée de séjour des personnes étrangères, **tous les acquis engrangés** en matière de formations, d'apprentissages et d'interactions sociales **sont des éléments qui accompagneront** ces dernières, **où qu'elles aillent par la suite**. Dès l'arrivée sur le territoire – et malgré toutes les contraintes et difficultés liées à l'accueil et au séjour ) il est pertinent de travailler les enjeux qui permettront aux personnes d'exister et de participer à la vie dans l'espace public, évitant ainsi que des personnes « en attente de statut » ne soient considérées comme des personnes « en attente d'être ».

C'est pour ces différentes raisons que le CRILUX émet les recommandations suivantes aux candidat·es communaux·ales :

24

**Participation économique :** faciliter et soutenir les démarches liées à l'équivalence de diplômes et la validation des compétences ; promouvoir l'accès aux contrats article 60 pour les personnes étrangères et d'origine étrangère ; promouvoir la complémentarité entre les dispositions des PIIS et celles du Parcours d'Intégration ; promouvoir les politiques de diversité au sein des services communaux et auprès des employeurs de la commune.

25

**Participation sociale :** soutenir et renforcer l'accès aux infrastructures sportives et culturelles, dans une approche sensible à la relation interculturelle et aux échanges entre toutes les composantes de la population ; mener des actions de sensibilisation et d'information de la population sur les questions de lutte contre le racisme et toutes les formes de discriminations, et sur la promotion de la diversité et du dialogue interculturel, d'autre part.

26

**Participation politique :** promouvoir et soutenir le droit de vote des personnes étrangères aux élections communales.

27

**Participation religieuse :** promouvoir un dialogue serein entre les différents cultes présents sur le territoire communal.



## SANTE

Toute personne résidant en Belgique a **droit à la protection de la santé, à l'aide sociale et médicale.**

Cet accès à la santé pour les personnes étrangères est cependant rendu difficile par différents freins : compréhension des codes culturels, barrière linguistique, méconnaissance de l'existence de certains types de services, barrières administratives, coût des traitements et/ou des médicaments, etc.

La violence du parcours migratoire emprunté pour se rendre en Belgique, le changement de statut social, familial, sont autant de bouleversements pouvant engendrer des **séquelles** importantes pour ce public. Il apparaît cependant que le recours aux services de santé mentale ne constitue pas une ressource mobilisée de prime abord par les personnes étrangères et d'origine étrangère en souffrance.

Du côté des professionnels, parfois démunis et peu outillés, la prise en charge de ces personnes nécessite un **accompagnement psychosocial spécifique.**

Cet **accès aux droits fondamentaux** doit pouvoir s'adresser également aux personnes en séjour irrégulier, tel que les sans-papiers ou les migrants en transit. L'Aide Médicale Urgente (AMU), par exemple, est une procédure encore peu connue et soumise à des conditions et des lourdeurs administratives.

**C'est pour ces différentes raisons que le CRILUX émet les recommandations suivantes aux candidat·es communaux·ales :**

- 28** Renforcer le cadre partenarial, en mobilisant les acteurs associatifs et publics autour de la thématique pour une approche globale et concertée.
- 29** Proposer et mettre à disposition des outils directement utiles, avec une attention particulière pour la prévention.
- 30** Promouvoir l'interprétariat social et la médiation interculturelle dans le secteur des soins de santé

# TABLEAU RÉCAPITULATIF

RECOMMANDATIONS AUX CANDIDAT·ES PROVINCIAUX·ALES	
	<ol style="list-style-type: none"> <li>Continuer à apporter un soutien financier à l'asbl, comme c'est le cas chaque année depuis presque dix années ;</li> <li>Continuer à désigner des représentants (selon la clé D'Hondt) pour siéger dans les instances de l'asbl, idéalement en y incluant le/la Député.e en charge des Affaires sociales.</li> <li>Continuer à relayer les enjeux spécifiques de la province de Luxembourg (mobilité, ruralité, dispersion des services publics, absence de grand pôle urbain ...) auprès du Gouvernement wallon, de la Fédération Wallonie-Bruxelles et du Gouvernement fédéral.</li> <li>Continuer à soutenir l'approche supra-communale et provinciale pour aborder toute une série d'actions et d'enjeux qui se posent localement, que ce soit au travers des administrations provinciales, du Conseil provincial ou encore du Cabinet du Gouverneur de la Province</li> </ol>
RECOMMANDATIONS AUX CANDIDAT·ES PROVINCIAUX·ALES	
GOVERNANCE	<ol style="list-style-type: none"> <li>Désigner au sein de chaque collège communal un.e élu.e en charge de l'inclusion et l'intégration des personnes étrangères et d'origine étrangère, idéalement dans un lien direct avec les politiques de cohésion sociale.</li> <li>Deployer, au sein des communes, des Plans locaux d'intégration, selon la même dynamique que celle qui guide les Plans de cohésion sociale (diagnostic ; constats ; plans d'action).</li> <li>Associer les communes au travail du CRILUX en désignant des représentants.es pour siéger dans ses instances (Assemblée générale).</li> </ol>
SERVICES DE PROXIMITÉ ET DE QUALITÉ	<ol style="list-style-type: none"> <li>Assurer la promotion du Parcours d'Intégration des primo-arrivants auprès de tous les publics étrangers présents sur le territoire communal.</li> <li>Assurer la formation continue des agents communaux et du CPAS sur les questions de droit des étrangers et d'interculturalité.</li> <li>Développer et promouvoir le recours à la traduction et l'interprétariat social.</li> <li>Prodiguer une information claire et accessible sur l'aide médicale urgente.</li> <li>Sensibiliser la zone de police à la situation des personnes en séjour irrégulier et à la meilleure manière de les accompagner.</li> </ol>
LOGEMENT	<ol style="list-style-type: none"> <li>Renforcer les dispositifs permettant un accès au logement décent (AIS, SLS, APL, Relais social, ...).</li> <li>Renforcer, dans tout nouveau projet urbanistique, les dimensions intergénérationnelles, de mixité sociale et ethnoculturelle.</li> <li>Informersur les discriminations au logement (tant les propriétaires que les locataires).</li> <li>Avoir une attention particulière pour les situations d'urgence sociale et les solutions à court terme pour les personnes en séjour irrégulier.</li> </ol>
APPRENTISSAGE DE LA LANGUE	<ol style="list-style-type: none"> <li>Faciliter et soutenir la participation des personnes étrangères et d'origine étrangère présentes sur le territoire à l'offre d'apprentissage de la langue.</li> <li>Soutenir le réseau local des acteurs du français langue étrangère, de l'alphabétisation et de la remise à niveau et envisager la complémentarité de l'offre communale avec la leur.</li> <li>Défendre et relayer l'importance de l'existence d'une offre locale de qualité en milieu rural.</li> <li>Faire preuve d'une attention particulière pour les établissements scolaires de la commune en soutenant l'exercice de la parentalité, le recours à l'interprétariat lorsque cela s'avère nécessaire et la création d'espaces de remédiation et de soutien.</li> </ol>
MOBILITÉ	<ol style="list-style-type: none"> <li>Soutenir les démarches visant à acquérir et/ou à faire reconnaître les permis de conduire.</li> <li>Renforcer les alternatives locales à l'utilisation de la voiture et faciliter leur accessibilité.</li> <li>Développer des solutions pour limiter les coûts liés à la mobilité pour les publics les plus précarisés, avec les partenaires associatifs et publics.</li> </ol>
PARTICIPATION	<ol style="list-style-type: none"> <li>Participation économique : faciliter et soutenir les démarches liées à l'équivalence de diplômés et la validation des compétences ; promouvoir l'accès aux contrats article 60 pour les personnes étrangères et d'origine étrangère ; promouvoir la complémentarité entre les dispositions des PIIS et celles du Parcours d'Intégration ; promouvoir les politiques de diversité au sein des services communaux et auprès des employeurs de la commune.</li> <li>Participation sociale : soutenir et renforcer l'accès aux infrastructures sportives et culturelles, dans une approche sensible à la relation interculturelle et aux échanges entre toutes les composantes de la population ; mener des actions de sensibilisation et d'information de la population sur les questions de lutte contre le racisme et toutes les formes de discriminations, et sur la promotion de la diversité et du dialogue interculturel, d'autre part.</li> <li>Participation politique : promouvoir et soutenir le droit de vote des personnes étrangères aux élections communales.</li> <li>Participation religieuse : promouvoir un dialogue serein entre les différents cultes présents sur le territoire communal.</li> </ol>
SANTÉ	<ol style="list-style-type: none"> <li>Renforcer le cadre partenarial, en mobilisant les acteurs associatifs et publics autour de la thématique pour une approche globale et concertée.</li> <li>Proposer et mettre à disposition des outils directement utiles, avec une attention particulière pour la prévention.</li> <li>Promouvoir l'interprétariat social et la médiation interculturelle.</li> </ol>



**Centre Régional d'Intégration  
de la province de Luxembourg**

Avenue d'Houffalize, 44  
6800 Libramont

061/21.22.07

[info@crilux.be](mailto:info@crilux.be)  
[www.crilux.be](http://www.crilux.be)